



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

ECOLE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE



## DECISION ENAC/DG/2022-2710 du 24 juin 2022

### Portant organisation de l'Ecole nationale de l'aviation civile

Le Directeur Général de l'Ecole nationale de l'aviation civile,

Vu le décret n°2018-249 du 5 avril 2018 modifié relatif à l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile ;

Vu le décret du 27 novembre 2017 nommant M. Olivier CHANSOU, Directeur de l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile ;

Vu le règlement intérieur de l'Ecole nationale de l'aviation civile approuvé par le Conseil d'Administration du 24 juin 2022 ;

Vu l'avis du Comité Technique de l'Ecole nationale de l'aviation civile du 14 juin 2022 ;

**Décide :**

#### **Article 1-**

L'Ecole nationale de l'aviation civile est organisée en directions, départements, pôles, centres, divisions ou services en application en premier lieu du décret n°2018-249 du 5 avril 2018 modifié susvisé, et en deuxième lieu de son règlement intérieur approuvé par le Conseil d'Administration du 24 juin 2022. En troisième lieu, les échelons d'organisation inférieurs, en particulier les subdivisions, sont décrits dans la présente décision et ne peuvent être créés, modifiés ou supprimés qu'après avis du Comité technique de l'ENAC.

Les dispositions du règlement intérieur en vigueur au jour de la présente décision sont reprises en italiques dans le texte.

Les directions, pôles ou services de l'ENAC sont ainsi organisés :

#### **1- Le Secrétariat Général**

*Le Secrétariat Général assure la gestion administrative, financière et patrimoniale de l'École, organise le recrutement et l'accueil des élèves et assure la gestion du parc résidentiel des différents campus de l'ENAC. Il est dirigé par un ou une Secrétaire Général(e) assisté(e) :*

- *Du ou de la Chef(fe) du département Finances*
- *Du ou de la Chef(fe) du département Ressources Humaines*
- *Du ou de la Chef(fe) du département Infrastructures et Logistique*
- *Du de la Chef(e) du département Admission et Vie des Campus*

- *Du service juridique*
- *Du service de contrôle de gestion*
- *Du ou de la Responsable achats*

*Le Secrétariat Général est implanté sur les sites de Toulouse et Muret.*

## **1-1 Le Département Finances**

*Le Département Finances exécute les missions relatives à la préparation du budget de l'établissement, en recettes comme en dépenses, et à son exécution en ce qui concerne la responsabilité de l'ordonnateur : engagement, liquidation, demande de paiement et émission des titres de recettes. Il élabore ou est associé à l'élaboration de tout contrat, marché ou convention comportant des implications en termes de recettes ou de dépenses, et en assure le suivi. Il supervise l'activité des régies des centres de formation au pilotage, et est responsable de l'inventaire physique des biens.*

Le Département Finances dirigé par un ou une Chef(e) de Département, assisté(e) d'un ou d'une adjoint(e), est constitué de :

- Une subdivision Budget
- Une subdivision Achats
- Une subdivision Missions

## **1-2 Le Département Ressources Humaines**

*Le Département Ressources Humaines exécute les missions relatives à la gestion individuelle et collective, des agents de l'Ecole pour les actes qui ne sont pas de la compétence de la Direction générale de l'aviation civile, ainsi qu'à la formation continue de ces agents. Il gère également le traitement des affaires médicales et sociales les concernant. Il assure le suivi du dialogue social et le pilotage des effectifs de l'école.*

Le Département Ressources Humaines dirigé par un ou une Chef(fe) de Département, assisté(e) d'un ou d'une Chargé(e) de mission recrutement, est constitué de :

- Une subdivision Gestion des fonctionnaires, des effectifs et du dialogue social
- Une subdivision Gestion des Ouvriers d'Etat
- Une subdivision Gestion et Paie des Vacataires et des Agents Contractuels
- Une subdivision Formation Continue des personnels
- Une subdivision Action Sociale
- Une subdivision Médicale.

## 1-3 Le Département Infrastructures et Logistique

*Le département Infrastructures et Logistique exécute les missions relatives à la fourniture des services nécessaires au fonctionnement de l'établissement sur l'ensemble de ses sites dans les domaines suivants : maintenance et exploitation du patrimoine immobilier, suivi Hygiène et Sécurité, gestion de la sûreté et sécurité des infrastructures, gestion du parc automobile et du transport de personnel et de matériel, gestion des fournitures, matériels et prestations de service liés à l'exploitation des bâtiments et des services, gestion de la restauration, gestion de l'imprimerie.*

Le Département Infrastructures et Logistique, dirigé par un ou une Chef(fe) de Département, assisté(e) d'un ou d'une adjoint(e) et d'un ou d'une coordinateur(trice) des centres, est constitué de :

- Une subdivision Gestion des Contrats de Service,
- Une subdivision Logistique,
- Une subdivision Travaux des Infrastructures,
- Une subdivision Maintenance des Infrastructures,
- Une subdivision Edition,
- Une cellule Méthodes,
- Une cellule de gestion des affaires financières,

## 1-4 Le Département Admission et Vie des Campus

*Le Département Admission et Vie des Campus a pour vocation à constituer un « guichet unique » assurant l'interface entre les élèves et stagiaires de l'école et les différents services de celle-ci, sur les fonctions suivantes :*

- *Recueil des inscriptions, suivi des admissions, organisation du recrutement pour toutes les formations, en coordination avec les pôles « Scolarité » et « Entreprises et échanges académiques » et les départements d'enseignement pour les aspects pédagogiques,*
- *Organisation de la préparation aux concours internes,*
- *Gestion du plan de charge des résidences,*
- *Accueil et vie des étudiants et stagiaires sur les campus de l'école,*

*soit toutes les opérations, distinctes du développement et de la pédagogie, qui contribuent aux admissions et à la vie des campus.*

Le département « Admissions et Vie des Campus », dirigé par un ou une Chef(fe) de Département, est constitué de :

- Une subdivision Etudiants Civils
- Une subdivision Elèves Fonctionnaires

Ecole Nationale de l'Aviation Civile

7 avenue Edouard Belin – BP 54005 – 31055 Toulouse Cedex 4

Tél. +33 (0) 5 62 17 40 00 – [www.enac.fr](http://www.enac.fr)

Etablissement Public - Direction Générale de l'Aviation Civile. 

- Une cellule de gestion des affaires financières

*Basé sur le site de Toulouse, ce département a, sur les autres sites de l'école, des correspondants qui lui sont rattachés fonctionnellement.*

### **2- La Direction des Etudes et de la Recherche**

*La Direction des Etudes et de la Recherche, assure les missions pédagogiques (hors formation au pilotage) et scientifiques de l'École.*

*Dans son périmètre (toutes formations, hors formation au pilotage), elle assure les missions principales suivantes :*

- *Elaboration des programmes de formation conformément aux règlements nationaux et internationaux et aux besoins des employeurs (avec en particulier l'animation des Comités de Pilotage des formations)*
- *Développement des contenus des formations et accréditation par les instances compétentes*
- *Spécification et mise en œuvre des moyens pédagogiques nécessaires aux programmes de formation*
- *Planification, délivrance et évaluation des formations*
- *Suivi pédagogique des élèves et sanction de leurs études*
- *Veille en matière d'innovation pédagogique, évaluation et implémentation des solutions*
- *Définition de la politique scientifique de l'école pour répondre aux enjeux d'excellence académique et aux demandes de la tutelle DGAC et de la société*
- *Réalisation d'une activité de recherche conforme à la politique scientifique de l'école*
- *Représentation de l'ENAC dans l'environnement de l'enseignement supérieur et de la recherche aux niveaux local, national et international*
- *Organisation, en collaboration avec le pôle PQSS, des audits et évaluations des formations et de la recherche*
- *Contribution, en collaboration avec la DID, au développement international de l'ENAC*
- *Contribution à la formation théorique au pilotage*

*Pour l'ensemble des missions pédagogiques de l'école (DFPV incluse), elle assure de plus :*

- *Organisation et animation des Conseils des Etudes, de Perfectionnement, et de la Recherche*

## DECISION ENAC/DG/2022- 2710 du 24 juin 2022

- *Animation de comités de pilotage thématiques transverses (coordination des actions pédagogiques (transformation digitale et pédagogique, synergie enseignement-recherche, synergies sol-bord...)*
- *Support à la transformation et à l'innovation pédagogique dans la formation*
- *Elaboration du règlement de scolarité*
- *Organisation et secrétariat des jurys d'école*
- *Planification des enseignements (hors formation pratique au pilotage)*
- *Suivi de scolarité des élèves*
- *Maintien des outils et processus de gestion de la scolarité*

*Elle est dirigée par un directeur ou une directrice, assisté(e) d'un ou d'une adjoint(e), et :*

- *Du ou d'une Responsable de la Recherche*
- *Du ou de la Chef(fe) de Département Air Traffic Management*
- *Du ou de la Chef(fe) de Département Langues, sciences Humaines et sociales*
- *Du ou de la Chef(fe) de Département Sciences et Ingénierie de la Navigation Aérienne*
- *Du ou de la Chef(fe) de Département Transport Aérien*
- *Du ou de la Chef(fe) de pôle « Scolarité »*
- *Du ou de la Chef(fe) du pôle « Learning Hub »*
- *Du ou de la Chef(fe) du pôle « ICARE » (International and Corporate Academic Relations)*
- *Du ou de la Responsable de la formation doctorale*
- *Des Responsables des formations GSEA, IENAC&Masters, ISESA, MCTA, mastères spécialisés*
- *Du ou de la Responsable de la conformité ATCO*
- *Du ou de la chargé(e) de mission « Innovation et plateformes »*

*La mission prospective « Transitions et Trajectoires du Transport Aérien » est placée directement sous l'autorité de la DER.*

*Dans les domaines d'activité définis pour chacun d'eux, les départements d'enseignement coordonnent et fournissent l'ensemble des enseignements délivrés à l'ENAC, et assurent des activités d'expertise et de recherche relevant de leur compétence.*

*Dans ces domaines, les départements d'enseignement sont responsables de l'organisation des enseignements, de la vérification et de l'amélioration de leur qualité et de la gestion des moyens adaptés.*

*Ils organisent, assurent la formation de leurs formateurs et développent les outils pédagogiques appropriés ou participent à leur développement et en assurent l'exploitation.*

*En outre, les départements constituent des viviers de compétences et d'expertises. A ce titre, ils contribuent aux travaux de recherche et peuvent se voir confier des missions d'expertise, d'études et de développement au profit d'autres services de l'École ou de tiers extérieurs.*

### **2-1 Le Laboratoire ENAC**

*Le Laboratoire ENAC est l'entité regroupant l'ensemble des acteurs de la recherche de l'ENAC. Il a pour mission principale de conduire ces activités de recherche afin de produire de nouvelles connaissances nécessaires à l'évolution du transport aérien, et de les diffuser auprès des futurs acteurs de l'Aviation Civile que sont les étudiants de l'ENAC. Le Laboratoire ENAC regroupe :*

- *Trois équipes de recherche :*
  - *L'équipe II s'articule autour de deux axes de recherche : Interaction Humain-Machine (IHM) et Ingénierie des Systèmes Interactifs (ISI).*

*Elle est constituée de :*

- *l'axe de recherche en ingénierie des systèmes interactifs*
- *l'axe de recherche en interactions humains-machines*
- *L'équipe OPTIM couvre une grande part du spectre thématique de l'optimisation : optimisation non-linéaire continue et mixte, optimisation discrète, apprentissage automatique et contrôle optimal (notamment pour la génération de trajectoires optimales de systèmes contraints).*

*Elle est constituée de :*

- *l'axe de recherche en Optimisation mathématique et Recherche Opérationnelle*
- *l'axe de recherche en Intelligence Artificielle*
- *l'axe de recherche en probabilités, statistiques et graphes*
- *l'axe de recherche en systèmes dynamiques*
- *L'équipe TELECOM s'organise autour d'une thématique applicative qui est l'étude des systèmes de télécommunications au sens large tels que définis dans l'annexe 10 de l'OACI (systèmes de communication, navigation, surveillance).*

*Elle est constituée de :*

- *l'axe de recherche en traitement du signal*
- *l'axe de recherche en électromagnétisme et antennes*
- *l'axe de recherche en réseaux de communications*

## DECISION ENAC/DG/2022- 2710 du 24 juin 2022

- *Des enseignants et des enseignantes-chercheurs en économie, en tant que membres associés du Laboratoire ENAC avec des écoles et des instituts partenaires*
- *Deux plateformes :*
  - *Volière Drones Toulouse Occitanie*
  - *ACHIL*
- *Une équipe de support à la recherche (ESR)*

*Le ou la responsable de la recherche assure la responsabilité fonctionnelle du Laboratoire ENAC et la responsabilité hiérarchique des entités de recherche transverses (plateformes) et de l'équipe support à la recherche.*

### **2-2 Le Département ATM (Air Traffic Management)**

*La mission principale du département ATM est d'assurer la délivrance d'enseignements généraux et l'instruction pratique au bénéfice des formations initiales (tous ratings) et continues au contrôle aérien.*

*Il assure l'exploitation, le maintien en conditions opérationnelles et l'évolution du bloc simulateur ATC. Il conduit aussi des études dans le domaine de l'ATM.*

*Le département ATM dispense également des enseignements aux autres formations de l'ENAC dans ses domaines de compétences. Il collabore également avec le laboratoire ENAC au travers de projets communs, de réponse à des appels d'offre ou de mise à disposition d'experts.*

*Le département ATM, dirigé par un ou une Chef(fe) de Département, assisté(e) d'un ou d'une adjoint(e), est constitué de trois divisions :*

- *La division Inspection des Etudes, Expertise et Enseignement (I3E) assure un grand nombre d'enseignements de matières ATM (RCA, AIS, ATFCM, PBN, Environnement, PANSOPS, Télécom, SAR, UTM...), ainsi que l'inspection des études des formations MCTA, GSEA, ATCO-M (Marine Nationale), de mastères spécialisés et ATCO étrangers.*

*A cette division est rattachée :*

- *La Subdivision Pans-Ops*
- *La division Formation Pratique au Contrôle (FP) réalise l'ingénierie pédagogique des degrés de formation pratique au contrôle, les planifie, et les délivre. Elle gère l'ensemble des instructeurs de formation pratique et leurs maintiens de compétences, et développe des moyens pédagogiques (EAO et simulateurs spécifiques).*

*A cette division sont rattachées :*

- *La subdivision Ingénierie pédagogique,*
- *L'entité Médiatisation*
- *L'entité Instructeurs formation pratique au contrôle*

**Ecole Nationale de l'Aviation Civile**

7 avenue Edouard Belin – BP 54005 – 31055 Toulouse Cedex 4

Tél. +33 (0) 5 62 17 40 00 – [www.enac.fr](http://www.enac.fr)

Etablissement Public - Direction Générale de l'Aviation Civile. 

- *La division Etudes ATM et Exploitation Opérationnelle des simulateurs ATC (EEOS) assure l'installation des matériels et logiciels, la configuration, l'exploitation opérationnelle des simulateurs de formation au contrôle aérien, l'étude de leur évolution, ainsi que des études de prospective technique.*

A cette division sont rattachées :

- La subdivision Maintenance des simulateurs
- La subdivision Exploitation des simulateurs
- La subdivision Gestion et Planification de la Prestation Opérateur Simulateurs
- La subdivision Etudes Techniques

### **2-3 Le Département Langues, Sciences Humaines et Sociales**

*La mission principale du département LH est d'assurer la délivrance des enseignements dans les domaines suivants :*

- *Anglais, autres langues étrangères et français langue étrangère*
- *Psychopédagogie, facteurs humains, management des ressources humaines*
- *Éducation physique et sportive*
- *Culture générale*
- *Droit, économie, gestion, comptabilité*

*Le département LH a pour mission connexe de fournir une expertise et un conseil méthodologique (expertise dans le domaine des facteurs humains et de la pédagogie, assistance psychopédagogique auprès des élèves en difficulté d'apprentissage, conception et exploitation de supports pédagogiques, collaboration aux travaux d'élaboration des nouvelles formations), la sélection des candidats aux concours de recrutement des élèves pilotes par l'organisation des épreuves psychologiques et psychotechniques, et l'évaluation des compétences linguistiques des élèves dans les différents cycles de formation.*

Le département Langues, Sciences Humaines et sociales, dirigé par un ou une Chef(fe) de Département, comprend les entités et subdivisions suivantes :

- La subdivision langues
- La subdivision psychopédagogie et facteurs humains
- La subdivision activités physiques et sportives
- Le domaine des sciences sociales

## 2-4 Le Département Sciences et Ingénierie de la Navigation Aérienne

La mission principale du département SINA est d'assurer la délivrance des :

- *Enseignements scientifiques fondamentaux (mathématiques, informatique, électronique, électromagnétisme, traitement du signal...)*
- *Enseignements des sciences de l'ingénieur (management de projet, ingénierie système, modélisation, conception/design d'IHM, ingénierie de la sécurité/sureté (SSI) dans la conception des systèmes, architecture des systèmes informatiques, informatique industrielle et embarquée, génie logiciel, communication numérique, mathématiques décisionnelles, intelligence artificielle)*
- *Enseignements techniques dans le domaine des systèmes de la navigation aérienne (systèmes de radiocommunication, réseaux de communications aéronautiques, radionavigation, GNSS, capteurs de surveillance, systèmes automatisés de gestion du trafic aérien...)*
- *Enseignements pratiques sur les systèmes de radionavigation, des réseaux et des radiocommunications et sur certains systèmes ATM*

Le département SINA délivre ces enseignements à l'ensemble des formations initiales (à l'exception des formations au pilotage) et dans de nombreux stages de formation continue.

Au sein du département SINA, la liaison entre enseignement et recherche est particulièrement forte, puisque la totalité des enseignements est alimentée par les travaux du Laboratoire ENAC.

Il assure l'inspection des études des formations ISESA, IENAC (avec le département TA), celle des masters ASNAT, IATSED, IHM, RO et de certains masters spécialisés.

Il assure l'exploitation, le maintien en conditions opérationnelles et l'évolution de moyens pédagogiques techniques (systèmes de radionavigation et de navigation, de radiocommunication, systèmes automatisés et de surveillance, calculateurs, antennes...).

Le département SINA, dirigé par un ou une Chef(fe) de Département, assisté(e) d'un ou d'une adjoint(e), est organisé en quatre divisions et quatre équipes de recherche :

- *La division Systèmes CNS – ATM (SCA), qui délivre des enseignements techniques et l'instruction pratique sur les systèmes automatisés de l'ATM et les systèmes de navigation et surveillance*

A cette division sont rattachées :

- La subdivision Systèmes Automatisés, Surveillance, Supervision (SSS)
- La subdivision Radionavigation et Radiocommunication (RNR)
- *La division Systèmes informatiques (INF) qui délivre des enseignements des sciences de l'ingénieur (ingénierie système, sécurité, SSI, management de projet) et des enseignements techniques dans le domaine des architectures techniques et des réseaux*

A cette division sont rattachées :

- la subdivision Systèmes et Architectures (SAR)
- La subdivision Génie Logiciel, Ingénierie Système et Interaction (LSI)
- La subdivision Réseaux de Communications Aéronautiques (RCA)
- *La division Mathématiques et Informatique Fondamentale (MIF) qui délivre des enseignements scientifiques fondamentaux (mathématiques, informatique), et de leur prolongation dans le domaine de l'optimisation et des data sciences : recherche opérationnelle, machine learning, IA*

A cette division sont rattachées :

- La subdivision mathématiques (MAT)
- La subdivision informatique fondamentale (IFO)
- *La division Electronique, Electromagnétisme et Signal (EES) qui délivre des enseignements scientifiques fondamentaux (traitement du signal, électromagnétisme, électronique) et de certains systèmes de la navigation aérienne (radiocommunication, GNSS)*
- A cette division sont rattachées :
  - La subdivision Electronique (ELE)
  - La subdivision Electromagnétisme et Signal (ELS)
- *Les trois équipes de recherche du Laboratoire ENAC (II, OPTIM, TELECOM) qui contribuent aux activités d'enseignement en lien direct avec les quatre divisions ci-dessus et avec la division AVS du département TA*

### 2-5 Le Département Transport Aérien

La mission principale du département TA est d'assurer la délivrance des enseignements en :

- *Aérodynamique et mécanique du vol, qualités de vol, propulsion, structures et RDM, conception avion, systèmes avion, navigation, radionavigation, avionique, automatique, commande du vol, reconnaissance avion et hélicoptères.*
- *Aéroports, environnement, météorologie, sûreté du transport, facilitation et marchandises dangereuses.*
- *Règlementation technique, certification, maintien de navigabilité, maintenance avion*
- *Opérations aériennes, préparation des vols, masse et centrage, performances avion, système d'information des compagnies aériennes et efficacité opérationnelle*
- *Économie, économétrie, revenue management, stratégies des compagnies, organisation des marchés, finances des compagnies aériennes, développement durable*

# DECISION ENAC/DG/2022- 2710 du 24 juin 2022

*Le département TA délivre ces enseignements à l'ensemble des formations de l'ENAC.*

*La liaison entre enseignement et recherche est assurée notamment pour ce qui concerne les enseignements en économie du transport aérien, automatique, et conception avion.*

*Il assure l'inspection des études des formations IENAC (avec le département SINA), du master IATOM et d'un grand nombre de mastères spécialisés.*

*Il assure l'exploitation, le maintien en conditions opérationnelles et l'évolution de moyens pédagogiques techniques (soufflerie, simulateurs avions, laboratoire moteurs...).*

*Le département Transport Aérien, dirigé par un ou une Chef de Département, assisté(e) d'un ou d'une adjoint(e), est constitué de trois divisions :*

- *La division Avion et Systèmes embarqués (AVS), à laquelle sont rattachés :*
  - Le domaine Avion et Moteurs
  - Le domaine Systèmes Avioniques et Navigation
  - Le domaine Commande des systèmes et Simulation
- *la division Aéroports Sûreté et Météorologie (ASM), à laquelle sont rattachés :*
  - Le domaine Aéroports (Ingénierie ARP, surveillance ARP) et Environnement
  - Le domaine Sûreté, Facilitation et marchandises dangereuses et Centre ASTC
  - Le domaine Météorologie
- *la division Airworthiness, Operations et Maintenance (AOM), à laquelle sont rattachés :*
  - Le domaine Opérations Aériennes : Supervision OPS, Ingénierie OPS, Coordination OPS-ATM
  - Le domaine Règlementation et Navigabilité : navigabilité, réglementation et licences
  - Le domaine Economie et Applications au Transport Aérien

*Le centre ASTC (Aviation Security Training Center), en charge de la délivrance de formation dans le domaine de la sûreté, est labellisé par l'OACI.*

## **2-6 Le pôle Learning Hub**

*Le pôle Learning hub assure les missions liées à l'innovation pédagogique, à la transformation digitale, et à la mise à disposition de ressources documentaires et numériques, et ce, au bénéfice à la fois de la DER, de la DFPV, et de la DID :*

- *Pilotage et mise en œuvre de la transformation de l'offre de formation*
- *Développement et exploitation de l'environnement techno-pédagogique (outils logiciels)*

## DECISION ENAC/DG/2022- 2710 du 24 juin 2022

- *Exploitation et animation des espaces du Learning Hub*
- *Formation des enseignants, et accompagnement dans leurs projets de transformation pédagogique, centre de ressources et de conseil en sciences de l'éducation, animation de communautés de pratiques,*
- *Soutien à l'approche « compétences »*
- *Production de contenus et d'expériences pédagogiques*
- *Expérimentations*
- *Communication et valorisation des expériences pédagogiques auprès de tous les acteurs de l'établissement et vers l'extérieur*
- *Gestion du centre de ressources documentaires qui met en œuvre la politique documentaire de l'école (collections numériques et papier), forme et informe sur la méthodologie de recherche d'information, valorise les publications scientifiques via l'archive ouverte HAL ENAC, et gère l'espace de lecture, qui est aussi un lieu de vie, de culture et d'échanges pour l'ensemble des étudiants et du personnel*

*Le pôle Learning Hub anime le Comité de Pilotage de la transformation Digitale et Pédagogique (CoDiPé). Il représente l'ENAC auprès des instances de la COMUE traitant de l'innovation pédagogique et de la transformation digitale.*

*Il coopère dans ses missions avec les autres entités ayant des missions d'ingénierie pédagogique spécifiques :*

- *ATM/FP/IP*
- *LH/PSY*
- *DFPV/OP*

Le pôle est composé de :

- La bibliothèque
- Une équipe en charge de l'ingénierie pédagogique

### **2-7 Le pôle « ICARe » (International and Corporate Academic Relations)**

*Le pôle ICARe a la responsabilité des services apportés au bénéfice des étudiants dans les domaines :*

- *Apprentissage en entreprise (dans le cadre du CFA ENAC)*
- *Stages dits « sortants », en entreprises ou en laboratoire*
- *Partenariats avec les Entreprises, alimentant le Career Center, et coordonnés avec le Laboratoire ENAC*

## DECISION ENAC/DG/2022- 2710 du 24 juin 2022

- *Career Center au bénéfice des étudiants IENAC, Masters, Mastères Spécialisés*
- *Échanges académiques et doubles-diplômes entrants*
- *Échanges académiques et doubles-diplômes sortants*
- *Partenariats avec les Universités ou Grandes Écoles, alimentant les échanges académiques et double-diplômes, coordonnés avec le Laboratoire ENAC*

*Au sein de l'École, il est le référent dans ces mêmes domaines pour les besoins de réglementation, de processus interne à mettre en place, de référentiel documentaire, de spécifications des outils nécessaires à l'accomplissement de ses missions.*

### **2-8 Le pôle « Scolarité »**

*Le pôle « Scolarité » assure l'ensemble des missions de gestion de la scolarité :*

- *Actes administratifs liés à la scolarité des élèves, élaboration des décisions des jurys d'école, établissement des conventions concernant les élèves, l'élaboration des diverses attestations*
- *Organisation des jurys d'école*
- *Organisation et réalisation des emplois du temps*
- *Évolution, adaptation et paramétrage des outils de scolarité*
- *Fourniture des salles de cours nécessaires aux formations initiales, continues, aux examens et aux concours,*
- *Suivi du fonctionnement opérationnel des moyens nécessaires (salles de cours) à l'enseignement, et anticipation des besoins*

*Le pôle est composé :*

- *Du bureau de la planification des activités et ressources pédagogiques*
- *Du support Scolarité fournissant les actes administratifs cités précédemment*
- *De l'entité gérant les outils de scolarité*

### **3- La Direction de la Formation au Pilotage et des Vols**

*La Direction de la Formation au Pilotage et des Vols est en charge des formations initiales et avancées au pilotage. L'ensemble des formations approuvées, du pilote privé jusqu'à la qualification de type, en passant par la formation ATPL, sont dispensées au profit notamment de la DGAC, de la Fédération Française Aéronautique, de la Direction Générale de l'Armement, et également de plusieurs compagnies aériennes internationales. En outre, les moyens aériens sont également mis à disposition des pilotes abonnés de la DGAC dans le cadre de leur entraînement aérien. La Direction de la Formation au Pilotage et des Vols est également en charge d'activités dites particulières, comprenant notamment la calibration des aides radioélectriques. Pour assurer la réalisation de l'ensemble de ces activités, elle gère l'entretien technique des*

## DECISION ENAC/DG/2022- 2710 du 24 juin 2022

*aéronefs et des simulateurs et assure également la coordination des centres de formation au pilotage répartis sur le territoire national ou en partenariat avec l'ENAC.*

*Elle est dirigée par un Directeur ou une Directrice, assisté(e) d'un ou d'une adjoint(e), du ou de la responsable de la conformité CMM, d'un ou d'une chargé(e) de projets de développement, ainsi que :*

- *Du ou de la Chef(fe) du Département Opérations*
- *Du ou de la Chef(fe) du Département Technique*
- *Des Chef(fe)s de centres de formation*
- *D'une subdivision support des centres*

### **3-1 Le Département Opérations**

*Le département Opérations est chargé :*

- *De la définition de la politique en matière de formation au pilotage et des méthodes mises en œuvre,*
- *De la définition des méthodes et procédures d'exploitation des avions,*
- *De la définition et de la gestion du niveau professionnel des personnels navigants et autres instructeurs de la formation au pilotage,*
- *Des relations avec les utilisateurs des centres.*

*Ce département assure le respect de la réglementation, notamment dans ses aspects formation et exploitation, et la conformité avec les exigences sécurité et qualité ENAC. Il assure enfin des missions d'ingénierie et d'expertise pour la DGAC et pour des tiers.*

*Le ou la Chef(fe) du Département Opérations est assisté(e) d'un adjoint ainsi que :*

- *Du ou de la Chef(fe) du pôle pédagogique (OP/RP) assisté(e) :*
  - *D'une subdivision Instruction sol*
  - *D'une subdivision formation avancée*
- *Du ou de la Chef(fe) de la division programmation centralisée (OP/PC), dont dépend :*
  - *Le bureau des opérations centralisées*
- *Du ou de la Chef(fe) de la division exploitation (OP/EXP).*
- *Du ou de la Chef(fe) de la division gestion de production (OP/GP).*

## 3-2 Le Département Technique

*Le département Technique est chargé de la mise en œuvre de la gestion et de la maintenance des moyens techniques (aéronefs, simulateurs, avions, calculateurs, matériels spécifiques) concourant à la réalisation des activités du service, en coordination avec les divisions techniques des centres. Il assure les actions découlant des responsabilités qui incombent au propriétaire et à l'exploitant d'un aéronef. Il assure la définition de la politique d'organisation des services de maintenance ainsi que diverses missions d'ingénierie, d'expertise et de conseil au profit de l'industrie aéronautique et des écoles de maintenance aéronautique. Il assure le suivi et l'exécution du budget affecté à la maintenance aéronautique. Il gère le site de Castelnau-dary spécialisé dans la maintenance.*

*Le ou la Chef(fe) du département Technique est assisté(e) :*

- *Du ou de la Chef(fe) de la division exploitation technique (T/ET) ;*
- *Du ou de la Chef(fe) de la division maintenance et production (T/MP) ;*
- *Du ou de la Chef(fe) de la division simulation vol (T/SV) ;*
- *Du ou de la Responsable Méthodes et Ingénierie ;*
- *Du ou de la Chef(fe) de centre adjoint(e) de Castelnau-dary ;*
- *Du ou de la Responsable d'unité de Maintenance de Castelnau-dary.*

## 3-3 Les centres de formation

*Les centres de formation sont chargés de la mise en œuvre des stages de formation et autres missions définis par l'échelon de direction. Ils sont implantés principalement sur les sites suivants : Biscarrosse, Carcassonne, Grenoble, Melun, Montpellier, Muret, et Saint-Yan.*

*Les centres de formation comprennent :*

- *Une division instruction, chargée de la mise en œuvre des programmes de formation (Instruction sol et vol) et des autres missions opérationnelles ;*
- *Une unité de maintenance, chargée de la mise en œuvre et de la maintenance des moyens aéronautiques et de simulation concourant à la réalisation des activités ;*
- *Des agents en charge du support administratif et logistique du centre, directement rattachés au Chef ou à la Cheffe de centre ou regroupés au sein d'une division support*

*Les centres et en particulier les divisions et unités ci-dessus collaborent avec les départements correspondants de l'échelon central pour l'élaboration et l'évolution des méthodes de fonctionnement de la Direction de la Formation au Pilotage et des Vols.*

## **4- La Direction de l'International et du Développement**

*La Direction de l'International et du Développement pilote le développement international de la formation initiale et professionnelle, le développement de la formation continue et contribue au développement des ressources propres de l'école. Ses missions sont les suivantes :*

- *Participer à la veille sur l'évolution des besoins en formation*
- *Participer à la définition de la stratégie de l'ENAC, en particulier sur le développement des activités de formation continue et le développement à l'international. Participer à l'évolution de l'offre de formation en cohérence avec la stratégie de l'ENAC*
- *Décliner la stratégie en actions de développement et piloter ces actions. Fixer en particulier les objectifs de développement, suivre et reporter les indicateurs.*
- *Piloter les processus de promotion, de prospection et d'offres partenariales*
- *Participer, en tant que de besoin, au pilotage et à l'exécution des contrats.*

*Le Directeur, ou la Directrice, de l'International et du Développement est assisté(e) :*

- *De responsables de développement chargés d'une zone géographique ou d'un compte partenaire ainsi que d'un domaine de formation,*
- *D'un ou d'une responsable de développement chargé(e) de la formation continue en France, assisté(e) d'une cellule support,*

## **5- Le Pôle des Systèmes d'information**

*Le Pôle des Systèmes d'Information est chargé de la mise en œuvre des moyens et des services informatiques, téléphoniques et numériques nécessaires au bon déroulement des missions de l'Ecole. Il organise et coordonne les différentes activités de support auprès des utilisateurs, d'exploitation et d'administration des systèmes, de pilotage et de réalisation de projets dans le cadre du Schéma Directeur de l'Information et des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education (TICE).*

*Le Pôle est dirigé par un ou une Chef(fe) de Pôle et est organisé en quatre programmes :*

- *Programme « Urbanisation du Systèmes d'Information » ((USI) qui est responsable de la définition et de la mise en œuvre du Schéma Directeur de l'Information, du pilotage et de la coordination des projets, et de la communication interne sur les pratiques et usages,*
- *Programme « Support et Applications » (SAP) qui assure la gestion des serveurs applicatifs et des applications,*
- *Programme « Exploitation et Support » (ES) qui assure l'administration, l'exploitation et le support du parc de machines utilisateurs et multi-fonctions.*
- *Programme « Infrastructures et Services Réseaux » (ISR) .*

## **6- Le Cabinet**

*Le cabinet gère les affaires réservées, les activités culturelles, les relations sociales et la vie associative des élèves. Il est dirigé par un Directeur ou une Directrice de Cabinet, assisté(e) d'un ou d'une Chef(fe) de Pôle Développement Durable et Responsabilité Sociétale et d'un ou d'une responsable des activités culturelles.*

## **7- La communication**

*La communication est rattachée directement à la direction de l'école, auprès de l'adjoint ou de l'adjointe au Directeur Général, chargé(e) de la communication et des relations institutionnelles. Elle est divisée en deux entités :*

- *Un studio graphique chargé de la PAO, du multimédia et de la création graphique,*
- *Et une autre plus spécialement chargée de la stratégie de communication, de la communication interne et externe, des relations presse, de l'évènementiel et des relations extérieures.*

## **8- Le Pôle Qualité- Sécurité-Sûreté**

*Le Pôle Qualité-Sécurité-Sûreté, dans une démarche d'amélioration continue de la Qualité a la charge de :*

- *Participer à l'élaboration des référentiels et garantir leur gestion documentaire,*
- *Garantir l'application et le respect des exigences en vue du maintien des agréments, des accréditations et homologations de certains enseignements ou formations détenus par l'ENAC,*
- *Apporter une assistance lors des audits externes,*
- *Optimiser le Système de Management de la Qualité (SMQ) et organiser périodiquement des Revues de Direction Qualité,*
- *Pérenniser la certification ISO 9001,*
- *Piloter la démarche relative à la Maîtrise des Risques Comptables et financiers (MRCF),*
- *Coordonner les actions liées au processus de certification légale des comptes de l'ENAC,*
- *Mettre en œuvre et pérenniser le Système de Management de la Sécurité (SMS) des Vols afin de réduire les risques associés aux activités aériennes à un niveau acceptable,*
- *Organiser périodiquement des Revues de Direction Sécurité des Vols,*
- *Participer aux enseignements relatifs à la Sécurité des Vols,*
- *Établir et faire réaliser un programme annuel de surveillance interne,*
- *Gérer et coordonner une équipe d'auditeurs internes.*

*Par délégation du Directeur Général de l'ENAC, le ou la Chef(fe) du Pôle Qualité-Sécurité-Sûreté est le ou la correspondant(e) Sûreté-Défense de l'ENAC pour la DGAC et l'intermédiaire auprès des différentes autorités*

## DECISION ENAC/DG/2022- 2710 du 24 juin 2022

chargées de la sûreté. Il ou elle a la charge d'appliquer la réglementation, les mesures et consignes édictées par ces instances lorsque les activités de l'ENAC sont concernées.

### **9- Le Conseiller, ou la Conseillère, et les Assistant(e)s de Prévention chargé(e)s des règles d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de travail**

Le Conseiller ou la Conseillère, et les Assistant(e)s de Prévention chargé(e)s des règles d'hygiène et sécurité et conditions de travail, outre leurs fonctions de Conseillers ou de Conseillères du Directeur Général et d'experts permanents auprès du Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail sont chargé(e)s de :

- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la santé des agents,
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre,
- Veiller à la bonne tenue des registres d'hygiène et sécurité de l'école,
- Mobiliser l'ensemble du personnel de l'école sur les questions d'hygiène et sécurité,
- Rechercher et diffuser la réglementation et la documentation,
- Suivre et évaluer les actions mises en œuvre,
- Alerter sur le non-respect des règles de sécurité et inciter les responsables à procéder à leur mise en conformité,
- Participer à des actions de formation, d'information ou de sensibilisation.

Le Conseiller, ou la Conseillère, a en outre la charge de la coordination de la politique HSE de l'Etablissement.

La supervision des différents sites de l'ENAC est assurée selon la répartition suivante :

- Un Conseiller ou une Conseillère, de prévention : sites de Toulouse, Muret et Biscarrosse
- Un ou une assistant(e) de prévention : site de Toulouse
- Un ou une assistant(e) de prévention : sites de Castelnaudary, Carcassonne et Montpellier
- Un ou une assistant(e) de prévention : sites de Saint-Yan, Grenoble et Melun

Des correspondant(e)s Hygiène et Sécurité à temps partiel sont également mis en place sur les sites de Biscarrosse, Montpellier, Grenoble et Melun. Ils assurent un suivi local et un relais avec le Conseiller, ou la Conseillère, et les assistant(e)s de prévention.

### **10- L'Agence Comptable**

Dirigée par un ou une Agent Comptable nommé(e) par arrêté conjoint du Ministre des Finances et du Ministre chargé des Transports, l'Agence comptable exécute les missions relatives au recouvrement des recettes, au contrôle et au paiement des dépenses, à la garde et à la conservation des fonds et valeurs confiés à l'établissement ou lui appartenant ainsi qu'à la tenue de la comptabilité. Il ou elle audite et certifie les projets européens.

## DECISION ENAC/DG/2022- 2710 du 24 juin 2022

*Comme tous les comptables publics, l'Agent Comptable dispose, pour l'exécution de sa mission, d'une indépendance non seulement à l'égard du Directeur Général de l'Établissement, mais encore à l'égard de l'autorité qui l'a nommé sous réserve du droit de l'ordonnateur de le requérir sous sa propre responsabilité pour l'exécution d'un paiement dont la suspension a été décidée par le comptable.*

L'agence comptable, dirigée par un ou une Agent Comptable assisté(e) d'un ou d'une adjoint(e), est constituée de :

- Une subdivision Dépenses incluant le service facturier médical et rentes.
- Une subdivision Missions incluant le service facturier pour le site de Toulouse
- Une subdivision Recettes.

### **Article 2-**

La décision ENAC/DG n°2021-2368 du 22 juin 2021 portant organisation de l'ENAC est abrogée.

### **Article 3-**

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Ecole nationale de l'aviation civile.

Fait à Toulouse, le 24 juin 2022

Le directeur général de l'ENAC,

Signé :Olivier CHANSOU